

## La Commission européenne impose des conditions strictes à l'utilisation de produits chimiques dangereux utilisés dans les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique et de la médecine

Publié le : 15/02/2019

Le 15 février, les représentants des pays de l'UE au sein du comité REACH ont approuvé les propositions de la Commission visant à réduire l'exposition des travailleurs à 2 produits chimiques extrêmement préoccupants, conformément aux recommandations de l'ECHA : le trioxyde de chrome et le dichromate de sodium.

La Commission adoptera les décisions susmentionnées dans les prochaines semaines.

### 1. Trioxyde de chrome

Des autorisations sont accordées à Lanxess Deutschland GmbH et à d'autres (consortium CTAC) pour 6 applications différentes de trioxyde de chrome dans un certain nombre de secteurs industriels. Ceux-ci incluent l'industrie aérospatiale, l'industrie automobile et d'autres secteurs, couvrant plus de 1 500 sites et des dizaines de milliers d'emplois. **La période d'autorisation débute à la date d'expiration (Sunset date), soit le 21 septembre 2017.**

Les 6 applications sont :

1. formulation de mélanges : 7 ans
2. chromage fonctionnel : 7 ans
3. chromage fonctionnel à caractère décoratif : 4 ans
4. traitement de surface dans les applications aéronautiques et aérospatiales, non lié au chromage fonctionnel ou au chromage fonctionnel à caractère décoratif : 7 ans
5. traitement de surface (à l'exclusion de la passivation de l'acier étamé (étamage électrolytique - ETP)) pour des applications dans les secteurs de la construction, de l'automobile, de la métallurgie, de la finition des métaux et dans les secteurs généraux de l'industrie technique non liés au chromage fonctionnel ou décoratif : 4 ans
6. Passivation de l'acier étamé (ETP) : 4 ans

Cette demande étant caractérisée par un certain nombre de lacunes, le comité REACH a proposé d'octroyer un permis pour une période minimale et **dans des conditions strictes**. Les sociétés au sein du consortium ont trois mois pour revoir leurs mesures de gestion des risques et jusqu'à 18 mois pour les confirmer sur base de données de surveillance. Pour certaines applications, elles disposent de 2 ans et demi pour améliorer celles-ci ou en soumettre de nouvelles si elles souhaitent continuer à utiliser la substance après la fin de la période d'évaluation, tandis que pour d'autres, elles disposeront d'environ 3 ans et demi.

Vous devez informer l'ECHA dans les trois mois suivant la première livraison de la substance. Cette obligation s'applique dès que la décision d'autorisation a été publiée au Journal officiel. Il y a donc beaucoup de travail à accomplir, tant pour les titulaires d'autorisation (fournisseurs) que pour les utilisateurs en aval (applicateurs). La procédure complète est clairement expliquée dans le lien suivant :

<https://echa.europa.eu/nl/support/dossier-submission-tools/reach-it/downstream-user-authorized-use>

Un groupe de sociétés sous la direction de Gerhardi Kunststofftechnik GmbH est autorisé à utiliser du trioxyde de chrome pendant 7 ans pour le chromage de pièces en matière synthétique dans l'industrie automobile.

## **2. Dichromate de sodium**

Pour la première fois, la Commission propose également de refuser une autorisation. Il s'agit d'une demande de la société HAPOC GmbH & Co. KG pour l'utilisation de dichromate de sodium sous une certaine forme (bain fondu) pour le traitement de certains instruments médicaux en microchirurgie. La demande ne satisfaisait pas aux exigences d'information de REACH, les éléments étaient insuffisants pour évaluer le risque associé à cette utilisation et l'omission de fournir ces informations sur demande.

## **3. Pour plus d'informations et sources :**

[http://ec.europa.eu/growth/content/reach-commission-imposes-strict-conditions-over-use-hazardous-chemicals-used-automotive\\_nl](http://ec.europa.eu/growth/content/reach-commission-imposes-strict-conditions-over-use-hazardous-chemicals-used-automotive_nl)

<https://chemicalwatch.com/74499/reach-authorisation-application-rejected-in-eu-first?pa=true>